

TRAVAUX

La ville de La Ferté-sous-Jouarre s'investit dans l'aménagement de ses espaces, persuadée que la qualité des espaces publics est un facteur incontournable de la valorisation d'une ville et de la qualité de vie de chacun.

Découvrez ci-dessous la liste des travaux actuellement en cours :

- **Placette St Joseph et rue Regnard de l'île** : à partir du 13 janvier 2020 et durant trois mois, des travaux d'aménagement auront lieu. La circulation et le stationnement sont ainsi interdits durant la période des travaux. Le cheminement et l'accès des piétons sont conservés.
- **Place de l'Hôtel de Ville et rues avoisinantes** : à partir du 6 janvier 2020 des travaux d'alimentation électrique sont effectués sur la place.
Du lundi 6 janvier au jeudi 6 février 2020, selon la nécessité des travaux, la circulation sur la voie de l'Hôtel de Ville et comprise entre la rue de Chamigny et la rue du Mouton est interdite. Le stationnement est interdit et considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés place de l'Hôtel de Ville, dans sa partie comprise entre le n°1 et le n°13, puis du n°8 place de l'Hôtel de Ville au n°58 rue de Chamigny.
Du lundi 13 au mercredi 15 janvier inclus, de 9h00 à 16h30, la circulation est interdite rue St Nicolas, dans sa partie comprise entre la rue des Pelletiers et la Poterne Brunehaut. Le stationnement est interdit et considéré comme gênant jusqu'à 17h00 le mercredi 15 janvier.
Le mercredi 15 janvier de 9h00 à 12h00 et selon la nécessité, la circulation rue Goury, dans sa partie comprise entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue Saint Nicolas, sera interdite. Une déviation sera mise en place vers la rue de Chamigny et la rue de l'Hôpital.
- **Travaux rue Pierre Marx (2 chantiers)** : Restriction temporaire de circulation des véhicules et piétons du 14 janvier au 22 janvier 2020 : Chaussée rétrécie avec protection par panneaux de chantier. Le Passage piéton interdit sur le trottoir rue Pierre Marx, entre le 61 et 63. Couloir de sécurisation mis en place
- **Stationnement interdit et considéré comme gênant du 1er janvier au 30 avril 2020** : Sur les emplacements matérialisés au droit des N° 61 et 61 bis rue Pierre Marx
- **Rue de Reuil** : Restriction temporaire de circulation et de stationnement du 20 au 24 janvier 2020 : Chaussée rétrécie avec protection par panneaux de chantier, pré-signalisée et vitesse limitée à 30 km/h : de l'entrée de la rue de Reuil jusqu'à la rue des Moulins / ET rue Gambetta. Les stationnements gênants et considérés comme dangereux

sur les deux premiers emplacements à droite de l'entrée du parking Jeanne D'Arc. Pour le passage piéton sur trottoir rue des Moulins et rue Galien côté pair interdit.

- **Rue du Four Blanc** : A compter du mercredi 22 janvier 2020, et pour une durée de 15 jours, de 9h00 à 16h30, la circulation rue du Four Blanc (entre la rue des Grouettes et la rue du Guet) sera alternée par feux tricolores.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Centre Technique et Administratif Municipal de la ville au 01 60 38 38 00.

Les travaux peuvent occasionner une gêne provisoire, nous vous remercions pour votre compréhension.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2020 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

[why is this happening to me?](#)